

# PROCOLE D'ACCUEIL SANITAIRE DES ÉLÈVES 2021 – 2022

*Mise à jour au 26/10/2021*

- 1) **Maintien de la distanciation physique : respect d'une distance minimale d'un (1) mètre entre chaque personne.**
- 2) **Application des gestes barrières : Appliquées en permanence, partout et par tout le monde ; mesures de préventions individuelles les plus efficaces pour éviter la propagation du virus.**
- 3) **Tout élève qui présente des symptômes du Covid-19 est prié de ne pas se présenter dans l'établissement, de consulter le médecin traitant et surtout la famille doit en informer immédiatement l'établissement, puis contacter Allô SAMU141. L'élève ne pourra revenir dans l'établissement qu'avec une autorisation médicale.**



## **1. Le rôle des parents d'élèves**

Les parents d'élèves sont des partenaires de premier rang dans le cadre de la prévention et pour éviter les contaminations à la Covid-19.

Avant chaque journée de classe, les familles doivent prendre la température de leur enfant et vérifier l'absence de symptômes du Covid-19 : fièvre, toux, mal de gorge, fatigue, mal de tête, etc.

Si la température est supérieure à 38°, l'élève ne doit pas venir dans l'établissement. Il est conseillé alors de prendre contact avec le médecin traitant.

Il est demandé aux parents d'élèves de signaler à la Direction de l'établissement toute suspicion de cas Covid-19 dans la mesure où l'élève a été contact – dans le cadre familial ou amical – d'une personne suspectée d'être atteinte de la Covid-19. Le cas échéant, il est du devoir de la famille de garder l'élève à domicile et de lui faire subir un test de dépistage. Le résultat du test est à communiquer au service de santé scolaire via l'adresse mail: **covid@lycee-descartes.ma**

Tout élève qui est en attente d'un résultat de test PCR à la Covid-19 ne doit pas se rendre au lycée ; la prévention de l'exposition à la Covid-19 est de notre responsabilité à tous (parents, enseignants, administratifs, etc.).

Quand l'enfant est dans l'établissement, les familles doivent impérativement rester joignables par téléphone. En cas de difficultés de santé, elles doivent se tenir prêtes à venir chercher leur enfant dans l'établissement, dans les plus brefs délais.

Les familles qui accompagnent ou qui viennent récupérer leur enfant doivent, même aux abords de l'établissement, respecter la distanciation physique.

Il est demandé à tous les visiteurs de prendre rendez-vous. Toute personne désirant accéder à l'établissement doit se présenter à l'accueil et s'inscrire sur le registre des entrées. Personne n'est autorisé à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement sans masque. Un relevé de température est effectué à l'entrée par un agent de sécurité et du gel hydroalcoolique est à disposition des élèves.

Si un membre de la famille ou de l'entourage de l'élève est déclaré positif à la Covid-19, il ne faudra pas envoyer l'élève en classe, avant la certitude d'une non-contagion

Pour le lycée, aux abords de l'établissement, les personnels de l'établissement ne peuvent assurer la sécurité et le respect des gestes barrières (présence sur la voie publique, attroupement, etc.). Dans cette période exceptionnelle, la surveillance par les personnels de l'établissement s'arrête dès le portail franchi par les élèves. Il est conseillé aux familles de récupérer leur enfant dès la fin des cours afin de limiter son exposition au risque de contamination.

**À noter :** *Pour les écoles et les collèges, l'accueil des familles sera adapté en fonction de la configuration des lieux.*

## **2. Le matériel scolaire**

Chaque élève doit venir avec son propre matériel scolaire. Il est demandé aux élèves de prévoir un paquet de mouchoirs jetables et une gourde d'eau. Aucun matériel ne peut être prêté, ni emprunté. Il est préconisé de désinfecter le matériel scolaire régulièrement.

Chaque élève devra venir au lycée et au collège avec en sa possession 2 masques de secours stockés dans un sachet hermétique. Il lui est fortement conseillé de se doter d'une bouteille de gel hydroalcoolique.

**À noter :** Pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré, il est strictement interdit d'être en possession de gel hydroalcoolique.

### **3. L'entrée dans l'établissement des élèves dans le maintien du respect des gestes barrières**

Dans le respect des gestes barrières et de la distanciation, les élèves entrent par l'un des portails qui leur sont dédiés : portail Lycée, portail Collège et portail Gymnase. Un adulte est présent pour réguler le flux des élèves, effectuer un relevé de température et distribuer une dose de gel hydroalcoolique.

Des tapis équipés de produits désinfectants sont positionnés à chaque entrée.

Une signalétique indique aux élèves le sens de la circulation pour se rendre dans les salles.

Le port du masque est obligatoire dans l'établissement ; les personnels de l'établissement veilleront particulièrement au port correct du masque par tous les usagers.

De plus les professeurs et les personnels de vie scolaire sensibiliseront tous les élèves concernant les gestes de prévention en insistant sur l'intérêt de la distanciation et le respect des gestes barrières, notamment pendant les temps de récréation. Les élèves peuvent également se renseigner sur les différentes mesures de prévention auprès du service de santé scolaire.

### **4. Les espaces pédagogiques pour le second degré**

Les salles de classe ont été organisées de façon à respecter strictement la distanciation et toutes les mesures barrières recommandées. En effet le nombre de tables a été réduit, une distance de sécurité est respectée entre l'enseignant et les élèves et toutes les tables ont été équipées de plexiglass pour réduire au maximum le risque de contamination.

Les salles sont désinfectées et ventilées très régulièrement. Les fenêtres, sauf intempéries restent ouvertes ainsi que les portes.

Un matériel de désinfection est au service des usagers et disponible dans chaque salle.

A l'entrée en classe, l'élève se désinfectera les mains, prendra un papier absorbant au distributeur, l'aspergera de désinfectant puis se dirigera vers sa place et désinfectera sa table, sa chaise, clavier et souris si disponibles. Un élève désigné passera ensuite avec la corbeille récupérer les papiers absorbants et se désinfectera les mains à nouveau.

## **5. Le CDI**

L'accès au CDI se fait dans le respect des gestes barrières et de la distanciation.

L'entrée est différenciée de la sortie par un balisage pour la circulation des élèves.

Le port du masque est obligatoire.

Les rayonnages ne sont pas accessibles et le prêt de document se fait par les documentalistes.

## **6. Les Sanitaires**

Les sanitaires sont nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour.

Le passage aux sanitaires devra se faire dans le respect des gestes barrières et de distanciation.

Les élèves doivent se laver les mains en entrant et en sortant des toilettes. Il est interdit de boire directement au robinet.

## **7. L'accès à l'administration et à la vie scolaire**

Les élèves et leurs familles se rendent à l'administration masqués et sur rendez-vous.

## **8. L'accès à l'infirmierie**

L'élève doit être accompagné tout en respectant la distanciation et les gestes barrières.

Le port du masque est obligatoire.

L'accompagnant repartira immédiatement en classe, dès lors que l'élève souffrant sera pris en charge par l'infirmière.

Les élèves et leurs familles souhaitant rencontrer le médecin scolaire seront reçus sur rendez-vous.

## **9. L'accès aux installations sportives**

Une attention particulière sera accordée à la pratique des activités sportives dans le respect des mesures barrières et de distanciation en tenant compte de ce qui suit :

- Réduction au maximum du nombre d'élèves dans chaque groupe de travail

- Désinfection des équipements, outils de sport et des vestiaires avant et après leur utilisation
- Porter les masques en entrant et en sortant des terrains de sport
- Se laver et se désinfecter les mains régulièrement
- Eviter les poignées et les accolades
- Ne pas échanger les bouteilles d'eau

## **10. Réalisation de dépistage précoce et rapide**

La réalisation de dépistage rapide et précoce du virus Corona sera réaliser en coordination avec les autorités sanitaires, notamment lorsque la situation épidémiologique locale s'aggrave.

## **11. Le protocole de prise en charge**

Les symptômes évocateurs d'une infection Covid-19 sont :  
Fièvre, toux, mal de gorge, fatigue, mal de tête, etc.

### **Conduite à tenir en cas de suspicion d'un cas Covid+ au sein de l'établissement**

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque FFP2 dans une pièce ou espace dédié permettant sa surveillance et une prise de température dans l'attente de son départ avec ses parents.
- Respect impératif des gestes barrières.
- L'élève sera pris en charge par l'infirmière scolaire ou le référent Covid, qui informera la Direction.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi et désinfection de la pièce où a été isolée la personne.

### **Conduite à tenir en cas de déclaration d'un cas Covid+**

Le conduite à tenir pour la gestion des cas Covid+ concerne toute la communauté scolaire vaccinée ou pas ayant déjà fait ou non le COVID.

Une Information de la direction de l'établissement sera faite sans délai aux autorités sanitaires marocaines et de l'ambassade de France au Maroc.

En fonction du nombre de cas diagnostiqués une réponse adéquate sera mise en place :

### **A / Apparition d'un cas isolé au sein d'une classe**

Les élèves étant tenus de porter leur masques et de respecter la distanciation ,il s'agit alors d'un cas à risque modéré, une information par les secrétariats du provisorat en charge de la classe sera faite à toutes les familles des élèves du groupe classe pour la réalisation d'une autosurveillance , à savoir la mesure biquotidienne de la température avec un thermomètre personnel et la vigilance vis-à-vis de tout signe clinique évocateur de COVID19 par les familles.

En cas d'apparition de signes évocateurs du Covid , l'élève contact ne devra pas se présenter au sein de l'établissement il devra limiter ses contacts, une consultation médicale urgente sera nécessaire. Son retour en classe ne sera possible que sur présentation d'un test PCR négatif ou un certificat médical.

### **B/Apparition de Trois cas au sein d'une même classe en une semaine**

La décision de fermer la classe et d'approuver l'enseignement à distance pour une période de 7 jours est prise par le directeur de l'établissement d'enseignement, les élèves **contacts** n'étant pas obligés de passer un test PCR au début ou à la fin de la période de suspension de l'enseignement présentiel.( *sauf s'ils développent des signes évocateurs du covid* )

### **C/Apparition de 10 cas ou plus enregistrés dans différentes classes de l'établissement**

La décision de fermer l'établissement et d'approuver l'enseignement à distance pour une période de 7 jours est prise en coordination avec les autorités compétentes.

### **D/ Lorsqu'un personnel est déclaré positif**

Le port du masque étant obligatoire au sein de l'établissement ainsi que le maintien de la distanciation, il s'agit là aussi d'un cas contact modéré.

La quarantaine de la personne atteinte est respectée pour une durée de **10** jours, avec autosurveillance des cas contacts pendant cette période.

Le chef de service fera une information pour les sujets contacts de cette personne.

Il est à noter que le suivi des cas contacts d'une personne infectée par le virus doit être effectué conformément au guide de gestion des cas contacts en vigueur.

### **E/ Cas contact familial ou contact direct sans protection**

Lors du partage du même lieu de vie qu'un cas confirmé ou un contact direct sans mesures de protection, un isolement strict de 7 jours avec respect des mesures barrières et de distanciation est nécessaire. La réalisation d'un test PCR à la fin de la période d'isolement sera nécessaire afin d'éliminer une possible infection.

### **E/Retour d'un cas diagnostiqué Covid + au sein de l'établissement**

**Le retour d'un élève ou d'un personnel de l'établissement diagnostiqué Covid + ne peut se faire que suite à une période d'isolement d'au moins 10j après le diagnostic de Covid+ avec délivrance d'un certificat par le médecin traitant autorisant la reprise, ou un test PCR négatif.**

La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Un nettoyage minutieux et une désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par les personnes touchées seront réalisés dans les 48 heures qui précèdent son isolement.

Les personnels psychologues et de santé du groupement pourront apporter leur appui.

### **Coordonnées de contact**

**Service santé scolaire**

**Tel : 05 37 68 91 28**

**Courriel : [infirmierie@lycee-descartes.ma](mailto:infirmierie@lycee-descartes.ma)**

**Référents COVID**

**Mme La Provisseure Najat DELPEYRAT**

**Courriel : [sec.proviseur@lycee-descartes.ma](mailto:sec.proviseur@lycee-descartes.ma)**

**Mme la Secrétaire Générale Laetitia GIOAN**

**Courriel : [sg@lycee-descartes.ma](mailto:sg@lycee-descartes.ma)**

**M. Le Secrétaire Général Adjoint Youssef MANSOURI**

**Courriel : [sga@lycee-descartes.ma](mailto:sga@lycee-descartes.ma)**

**Aide Médicale d'Urgence**

**Allo SAMU 141**

**Allo Yakada 080 100 47 47**

**DANS L'INTÉRÊT DE TOUS, CE PROTOCOLE DOIT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT RESPECTÉ.**